



Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 13 novembre 2025 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoqué le 7 novembre 2025 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de madame Sandrine DETURCHE, Maire.

Présents : Sandrine DETURCHE, Lionel DUJOUX, Julie ROULLARD-NOUGARET, Céline DETURCHE, Muriel ARTIQUE, Christelle PORTIER, Ana Maria MARTIN GRILLET, Fanny MERMET-BOUVIER, Joël DEMIERRE, Martine DONNA, Thierry ROULLARD

Absents : Johann MATHIEU, Hakim GHEMMOUR, Marie-Bernadette BASTARD MADER Christelle BOUDAMOUZ,

Marie-Bernadette BASTARD MADER a donnée procuration à Julie ROULLARD-NOUGARET

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de Votants : 12 (dont 1 procuration)

Secrétaire de séance : Julie ROULLARD-NOUGARET

N° 2025 -31 : OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS EN INVESTISSEMENT POUR LE BUDGET 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-3, relatifs à la préparation, l'adoption et l'exécution des budgets locaux ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 ;

Considérant qu'il est nécessaire, afin d'assurer la continuité du service public et de ne pas retarder la réalisation de certaines opérations d'investissement, de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Madame l'adjointe aux finances informe l'Assemblée que conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal peut décider d'autoriser le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Madame Céline DETURCHE propose de voter les montants suivants :

Les dépenses relatives aux emprunts ne sont pas concernées.

- Chapitre 20 : 1 375.00 € (Crédits votés en 2025 : 5 500 €)
- Chapitre 204 : 4 113.5 € (Crédits votés en 2025 : 16 454.00 €)
- Chapitre 21 : 69 006.67 € (crédits votés en 2025 : 276 026.68 €)
- Chapitre 23 : 340 658.04 € (crédits votés en 2025 : 1 362 632.15 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus pour l'exercice 2026,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026.

Certifié exact
La secrétaire de Séance
Julie ROULLARD-NOUGARET

Massongy, le 14 novembre 2025

Le Maire,
Sandrine DETURCHE

